



2018 DEVE 86 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La végétalisation est un enjeu majeur de la transition écologique des villes et particulièrement de l'adaptation de Paris au changement climatique. Elle vise à lutter contre les îlots de chaleur urbains, à améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens, à réduire l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement tout en développant la biodiversité. Le programme de mandature traduit cette ambition à travers différentes actions mises en œuvre d'ici 2020 :

- Planter 20 000 arbres supplémentaires,
- Atteindre 100 hectares de murs et toits végétalisés, dont un tiers sera consacré à la production de fruits et légumes,
- Ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires,
- Aménager un potager et/ou un verger dans chaque école,
- Développer l'agriculture urbaine,
- Végétaliser l'espace public, notamment par l'aménagement de rues végétales.

Qu'il s'agisse d'arbres, d'arbustes ou de simples plantes d'ornement, les végétaux plantés sur l'espace public ou privé au niveau du sol, des toitures ou sur les murs, participent à la construction et au renforcement des trames vertes parisiennes en offrant des habitats aux espèces et en permettant leur circulation entre les réservoirs de biodiversité identifiés. Le développement de la nature en ville s'inscrit ainsi dans les objectifs du plan biodiversité adopté en mars 2018.

J'ai souhaité encourager tout particulièrement le développement de la végétalisation du domaine public en l'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants. C'est dans ce cadre que le permis de végétaliser a été mis en place en juillet 2015. À la mi-mai 2018, plus de 2 800 permis de végétaliser ont été délivrés. L'engouement des citoyens parisiens dans la démarche de végétalisation de la ville s'est également manifesté lors d'opérations qui ont reçu un accueil très favorable : les ventes des surplus de végétaux issus du centre de production horticole de la Ville de Paris et les opérations « Des graines à tous les étages » et « Des bulbes à tous les étages ».

En effet, les ventes de plantes du centre de production horticole permettent aux Parisiennes et Parisiens d'acquérir les surplus d'arbustes en mars-avril et les surplus de bisannuelles et vivaces en octobre-novembre. Ainsi, 7 500 plantes ont été vendues en 2015, 17 500 en 2016 et près de 19 000 en 2017.

De plus, la Ville de Paris a lancé en 2016 les opérations « Des graines à tous les étages » et « Des bulbes à tous les étages », visant à distribuer gratuitement des graines et bulbes aux Parisiennes et Parisiens, sur des sites de la Ville de Paris et dans les mairies d'arrondissement :

- En mars 2016, 30 000 sachets de graines ont été distribués proposant 15 variétés de plantes ornementales ou potagères,
- En novembre 2016, 50 000 sachets de bulbes de *Muscari armeniacum* ont été distribués,
- En mars 2017, 50 000 sachets de graines ont été distribués proposant un mélange favorable à la biodiversité et 7 variétés issues de l'agriculture biologique,

- En octobre 2017, 40 000 sachets de bulbes d'anémones blanda ont été distribués,
- En mars 2018, 50 000 sachets de graines ont été distribués proposant 9 variétés dont des plantes potagères et utiles au jardin.

Ces opérations de distribution sont l'occasion de mettre en place des espaces de présentation du permis de végétaliser et du concours photo #VégétalisonsParis. En effet, en juin 2016, un concours de photos #VégétalisonsParis a été organisé sur le réseau Instagram. Les plus belles réalisations ont été sélectionnées par un jury présidé par Pénélope Komitès et composé des maires d'arrondissement ou de leur représentant. Les 15 photos lauréates ont été exposées rue de Rivoli sur le mur du bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville du 6 au 26 août 2016, puis à l'occasion de la Fête des jardins des 24 et 25 septembre 2016, au cours de laquelle la remise des prix aux lauréats a eu lieu.

En 2017, le concours photo #VégétalisonsParis a primé 25 photos sur les 1 600 photos participantes. Les photos primées ont été exposées en août 2017 rue de Rivoli. La remise des prix a eu lieu à la Fête des jardins et de l'agriculture urbaine, les 23 et 24 septembre 2017.

La 3^e édition du concours photo #végétalisonsparis sur Instagram a été lancée le 23 avril 2018. Le jury, présidé par Pénélope Komitès et composé des maires d'arrondissement ou de leur représentant, distinguera les plus belles réalisations : un ou plusieurs prix du jury, une mention « agriculture urbaine », une mention « bulbe », une mention « biodiversité » et un prix par arrondissement. Les résultats seront annoncés sur paris.fr et Instagram en juin 2018, une exposition des photos sera mise en place à l'été et les remises de prix auront lieu à la Fête des Jardins et de l'Agriculture Urbaine, en septembre 2018.

Afin d'accompagner ces initiatives citoyennes et faciliter le développement du végétal, non seulement sur l'espace public mais aussi dans les espaces privés visibles depuis l'extérieur (fenêtres, balcons, terrasses, etc.), il est proposé de renouveler les opérations de distribution gratuite de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ainsi, les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement travaillent à la constitution d'une gamme de végétaux d'un usage aisé pour un jardinier amateur (plantation et croissance faciles) et aux services éco-systémiques reconnus (plantes mellifères notamment).

Pour la prochaine opération, 40 000 sachets de bulbes seront distribués à partir d'octobre 2018 sur deux sites de la capitale, puis dans les mairies d'arrondissement, afin que les bulbes passent l'hiver en terre et fleurissent au printemps. 50 000 sachets de graines de variétés différentes seront distribués au début de l'année 2019 lors d'un événement de lancement, puis dans les arrondissements, pour permettre les semis avant l'arrivée du printemps. A l'occasion de ces distributions, les Parisiennes et Parisiens retrouveront la présentation du permis de végétaliser et du concours #VégétalisonsParis.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir approuver la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de fourniture de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens qui en feront la demande, cette fourniture étant assimilable à une subvention en nature. Le montant de l'opération est estimé à 39 600 euros pour les bulbes et 55 000 euros pour les graines.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris